

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 23 MAI 2020



Compte rendu affiché le **23/05/2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_002

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Jeanne BILLA

OBJET
DÉTERMINATION DU
NOMBRE DE POSTES
D'ADJOINTS

Etaient présents :
M. COCHET, Mme MAINAND, M. TOLLET, Mme CRESPIY, M. THEVENOT, Mme
HAMZAOUJ, M. COUTURIER, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme FRIOLL, M.
JOUBERT, Mme BLACHERE, M. MANINI, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme NICAISE, M.
TAKI, Mme GUGLIELMI, M. MICHON, Mme BRAC DE LA PERRIERE, M. KRIEF, Mme
CORRENT, M. JOINT, Mme CHANDIA, M. JUENET, Mme CROUZET, M. BALANCHE,
Mme LINARES, M. GERBEAUX, Mme BILLA, M. PROTHERY, Mme COTON, M. GUERIN,
Mme DEL PINO, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FERRIEUX, Mme LE CARPENTIER, M.
ATTAR BAYROU, M. BLANC, M. MATTEUCCI
M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD), Mme GUYOMARD (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
.....

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), " le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ".

C'est ainsi que pour Caluire et Cuire, compte tenu du nombre d'habitants et conformément au CGCT, l'effectif du Conseil Municipal s'élevant à 43, le nombre de postes d'adjoints ne peut être supérieur à 12.



Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 39 voix pour et 4 abstentions,

- DE FIXER à 12 le nombre de postes d'adjoints.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.